



Communiqué intersyndicale sur les dysfonctionnements administratifs au niveau du rectorat causant la souffrance des personnels contractuels.

Depuis la rentrée nos organisations syndicales reçoivent un grand nombre de demandes d'aide de la part de personnels dépendant du rectorat de Grenoble, car elles et ils n'ont pas été payé·es en septembre et parfois même octobre, et ou n'ont pas perçu diverses indemnités. Des personnels ont signé leurs contrats plusieurs semaines après leur prise de fonction. De nombreux collègues dont le contrat n'a pas été renouvelé n'ont pas pu obtenir une attestation de travail leur permettant de s'inscrire à Pôle emploi. Le nombre de sollicitations reçues par nos organisations est trop important pour que ces manquements du rectorat soient des accidents ponctuels. Les e-mails et les appels téléphoniques qui restent sans réponse révèlent de graves dysfonctionnements dont les personnels les plus précaires - AESH, AED et enseignant·es contractuel·les - sont les premières victimes. Comment un employeur peut-il accepter que les agent·es qui sont sous sa responsabilité se retrouvent en difficulté pour payer leur loyer, pour se nourrir correctement ou pour assurer une rentrée confortable à leurs enfants ? Comment peut-on tolérer que des personnels puissent travailler sans contrat les protégeant et encadrant leurs missions ?

Il ne s'agit pas ici d'accuser les personnels administratifs du rectorat qui sont confrontés à un sous-effectif chronique et aux mêmes problèmes de gestion des contractuel·les. Au contraire, nous dénonçons les politiques d'austérité et la casse du service public d'éducation qui dégradent fortement les conditions de travail de ces personnels.

Nos organisations syndicales soutiennent les personnels qui font face à l'incurie du rectorat et les invitent à ne pas rester seul·es face à cette situation, en se mobilisant **le mercredi 6 décembre 2023 lors d'un rassemblement devant le rectorat de Grenoble, à partir de 14h.**

Nous avons sollicité une audience au rectorat le même jours, mercredi 6 octobre, afin de porter les revendications suivantes :

- La régularisation sans délai des manquements administratifs et financiers que subissent les personnels ;
- Une augmentation des moyens humains afin de permettre une gestion qui ne met pas en souffrance les personnels administratifs ;
- Une meilleure coordination, et une anticipation avec la Direction générale des finances publiques, avec notamment la possibilité de verser des acomptes en urgence dès que la situation signalée durant la totalité du mois aux personnels victimes d'erreurs de l'administration et le recensement de ces situations par l'administration ;
- Une meilleure communication envers les personnels vis à vis de leurs demandes et des éventuels dysfonctionnements constatés ;
- Au-delà d'un paiement complet des sommes dues, le versement automatique des intérêts moratoires et la mobilisation automatique des fonds de l'aide sociale pour compenser les frais liés aux situations de précarité dans lesquelles les personnels ont été placé·es par les dysfonctionnements du rectorat.

Le 23 novembre 2023, à Grenoble.